



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 décembre 2016
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné à sa 7826^e séance, le 5 décembre 2016, la question intitulée « La situation concernant la République démocratique du Congo », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« À la suite de la visite, du 11 au 13 novembre 2016, du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo, le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil, concernant la situation dans le pays :

Le Conseil de sécurité suit de très près l'évolution récente de la situation politique en République démocratique du Congo et demeure préoccupé par le risque de déstabilisation que l'absence de règlement rapide et consensuel de la crise politique actuelle fait peser sur le pays et la région dans son ensemble, comme en témoignent les violences des 19 et 20 septembre 2016.

Le Conseil remercie le Gouvernement de la République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ainsi que tous ses interlocuteurs, des discussions fructueuses qui ont eu lieu lors de sa visite dans le pays.

Le Conseil prend acte de l'accord politique conclu le 18 octobre 2016 et note la désignation d'un nouveau premier ministre. Il est encouragé par l'engagement unanime des acteurs congolais à empêcher la déstabilisation et à continuer de tenir des discussions ouvertes à tous afin de parvenir à un large consensus, en vue de l'organisation d'élections présidentielle et législatives libres, justes, crédibles, ouvertes à tous, transparentes, pacifiques et dans les meilleurs délais, menant à une transmission pacifique du pouvoir, conformément à la Constitution congolaise, afin d'assurer la stabilité, le développement et la consolidation de la démocratie constitutionnelle en République démocratique du Congo. Il demande aux groupes politiques qui n'ont pas signé l'accord politique de continuer à participer au dialogue. Il se réjouit des engagements qui ont été pris de respecter et de préserver la lettre et l'esprit de la Constitution avant les élections et espère que de nouvelles mesures visant à renforcer la confiance seront mises en œuvre afin d'apaiser les tensions et de favoriser le consensus.

Le Conseil salue les efforts de médiation actuellement menés par la Conférence épiscopale nationale du Congo et demande à tous les acteurs politiques de continuer à collaborer, de bonne foi et dans un esprit de compromis, à la recherche d'une solution politique rapide, avant le 19 décembre, qui ouvre la voie à la tenue le plus rapidement possible d'élections pacifiques, crédibles, ouvertes à



tous et dans les meilleurs délais en République démocratique du Congo. Il encourage la région à poursuivre son action en faveur de la médiation.

Le Conseil exhorte le Gouvernement et toutes les autres parties concernées à créer les conditions nécessaires pour que les élections soient libres, justes, crédibles, ouvertes et transparentes, comme il est rappelé dans sa résolution 2277 (2016), pour qu'elles s'accompagnent d'un débat politique libre et constructif, et pour que soient assurés la liberté d'opinion et d'expression, la liberté de réunion, un accès équitable aux médias, y compris aux médias d'État, et la sécurité et la liberté de circulation de tous les candidats, ainsi que des observateurs et témoins, des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et des acteurs de la société civile, notamment des femmes.

Le Conseil demande aux autorités de respecter les droits de l'homme et les libertés fondamentales, en particulier le droit de réunion pacifique, et de faire preuve de la plus grande retenue dans leur réaction aux manifestations, et exhorte les forces de l'opposition, de leur côté, à se montrer responsables en assurant le caractère pacifique de leurs rassemblements.

Le Conseil demande de nouveau à tous les partis politiques, à leurs sympathisants et aux autres acteurs politiques de faire preuve de la plus grande retenue dans leurs actes et leurs déclarations, de s'abstenir de recourir à la violence, aux discours violents ou à toute autre provocation, et de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques. Il demande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de poursuivre les auteurs des meurtres commis les 19 et 20 septembre 2016 ainsi que les responsables de toutes les violations des droits de l'homme. Il prend note de la visite récente effectuée dans le pays par le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

Le Conseil souligne l'importance que le Gouvernement de la République démocratique du Congo et ses partenaires nationaux prennent toutes les mesures nécessaires pour accélérer la préparation des élections sans plus attendre, notamment en hâtant la révision des listes électorales.

Le Conseil est profondément préoccupé par la situation humanitaire qui continue de toucher durement la population civile dans l'est du pays et par la persistance des violences dans cette région, en particulier dans la province du Nord-Kivu, où près de 840 000 personnes étaient déplacées au 30 septembre 2016 et où plus de 700 civils ont été tués depuis octobre 2014. Il exhorte les autorités à poursuivre les auteurs de ces violences.

Le Conseil demande au Gouvernement de la République démocratique du Congo de prendre de nouvelles mesures, dans le respect du droit international, notamment du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, selon qu'il conviendra, avec l'appui de la MONUSCO, conformément à son mandat, pour mettre fin à la menace que représentent les Forces démocratiques alliées, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et tous les autres groupes armés opérant dans le pays. Il encourage les Forces armées de la République démocratique du Congo et la MONUSCO à poursuivre leur coopération en vue de lutter contre ces violences et de neutraliser les groupes armés sévissant dans l'est du pays.

Le Conseil réaffirme son soutien plein et entier à la MONUSCO et remercie à nouveau le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République

démocratique du Congo de l'action qu'il mène pour tenter d'apaiser les tensions. Il exhorte la MONUSCO à s'acquitter pleinement de son mandat de protection des civils, et notamment à répondre aux menaces actuelles et persistantes dans le domaine de la sécurité, et rappelle aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police la nécessité d'adopter une démarche globale et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution du mandat de la Mission énoncé dans sa résolution 2277 (2016).

Le Conseil salue les initiatives régionales et les mesures prises par les États de la région pour promouvoir la paix, la stabilité et la démocratie en République démocratique du Congo et pour renforcer la coopération en vue de neutraliser les groupes armés présents dans l'est du pays, notamment la création d'un mécanisme conjoint de suivi par la République démocratique du Congo, le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda, et préconise l'adoption d'autres mesures. Il remercie l'Angola, président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, des discussions fructueuses tenues à Luanda le 14 novembre 2016. Il se félicite à cet égard de la réforme des mécanismes de gouvernance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, et notamment de la décision d'organiser tous les ans une réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi régional dans un État signataire, en vue de renforcer l'appropriation régionale de l'Accord-cadre.

Le Conseil se dit déterminé à continuer de suivre de près la situation en République démocratique du Congo, en particulier les conditions de sécurité sur le terrain et les efforts déployés pour mener à bien le processus électoral. »
